conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® 5003-1 BD

Numéro d'Enregistrement

**REACH** 

: 01-2119485826-22

Nom de la substance : Amines, polyéthylènepoly-, fraction de

pentaéthylènehexamine

No.-CAS : 94166-91-3

No.-CE : 303-389-8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

Restrictions d'emploi

recommandées

: Destiné exclusivement à l'usage industriel.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

**FDS** 

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

China: +86 20 39377888

+86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

une protection auditive.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC P305 + P351 + P338 + P310 LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Nom de la substance Amines, polyéthylènepoly-, fraction de

pentaéthylènehexamine

No.-CE : 303-389-8

Nature chimique : Amines

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine	Non attribuée -	>= 90 - <= 100	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2018 1.1 20.07.2023 A00001009077 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

	Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë
	Toxicité aiguë par voie orale: 1 400 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 000,1 mg/kg

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Ammoniaque

Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018

Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARADUR® 5003-1 BD

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

contre l'incendie et

l'explosion

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

en commun

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

Stable dans des conditions normales.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

: Alcool éthylvinylique laminé (EVAL) Matériel

Délai de rupture : > 8 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARADUR® 5003-1 BD

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Remarques

: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Type mixte protégeant des particules et de l'ammoniac/des Filtre de type

amines (K-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Ηа : env. 11 (20 °C)

> Concentration: 500 g/l Méthode: Mesuré

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 200 °C Point d'ébullition

: 174 °C Point d'éclair

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARADUR® 5003-1 BD

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur

: < 0,013 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1 - 1,05 (20 °C)

Densité : 1 - 1,05 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : 200 mPa,s (20 °C)

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018

Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes

Oxydants forts

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes d'azote (NOx) dioxyde de carbone monoxyde de carbone ammoniac, anhydre

Aldéhydes Cétones

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### Composants:

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1 400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 400 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1 000 - < 2 000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 000,1 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2018 1.1 20.07.2023 Au0001009077 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

### **Composants:**

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Composants:

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritation sévère des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation sévère des yeux

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif
Résultat : Corrosif

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Composants:**

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

### Composants:

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 16.7 - 1670 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Concentration: .01 - 3 mg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Concentration: .03 - 5 mg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARADUR® 5003-1 BD

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077 Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Concentration: .1 - 200 µg/L Activation du métabolisme: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

Concentration: .2 - .8 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: positif

Concentration: .02 - 10 g/kg

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: N'est pas classé en raison de données non

concluantes.

Concentration: 0 - 8 mg/kg

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Concentration: 0 - 4 mg/kg

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: positif

Concentration: 0 - 10 mg/kg

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2300 - 1400 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 477

Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 185 - 600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 150 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARADUR® 5003-1 BD

Version Date de révision: 1.1 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Résultat: négatif

### Cancérogénicité

#### Composants:

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Espèce Souris, mâle Voie d'application Dermale Durée d'exposition 104 semaines Dose ca 16.8 mg/kg Fréquence du traitement : 3 quotidien

Méthode OCDE ligne directrice 451

Résultat positif

Espèce Souris, mâle Voie d'application Dermale Durée d'exposition 24 mois Dose 1.25 mg/kg Fréquence du traitement 3 quotidien

Méthode OCDE ligne directrice 451

Résultat négatif

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Toxicité à dose répétée

### Composants:

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Rat, femelle Espèce NÖAEL 50 mg/kg Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 26 Weeks

Nombre d'expositions 7 d

Méthode Toxicité subchronique

Espèce Rat, mâle LOAEL 50 mg/kg Voie d'application Ingestion 26 Weeks Durée d'exposition Nombre d'expositions 7 d

Méthode Toxicité subchronique

#### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): .18 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 17,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Facteur M. (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Pas d'information disponible.): 1 600 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

CE50 (Pas d'information disponible.): 164 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

EC10: 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

1

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,67

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 5003-1 BD

Version Date de révision:

1.1 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018
Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2735
ADR : UN 2735
RID : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(PENTAETHYLENE HEXAMINE, POLYETHYLENEPOLYAMINE)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**ADR** AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

> (PENTAETHYLENE HEXAMINE, POLYETHYLENEPOLYAMINE)

**RID** AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

> (PENTAETHYLENE HEXAMINE, POLYETHYLENEPOLYAMINE)

**IMDG** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

> (PENTAETHYLENE HEXAMINE, POLYETHYLENEPOLYAMINE)

**IATA** Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

> (PENTAETHYLENE HEXAMINE, POLYETHYLENEPOLYAMINE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Risques subsidiaires Classe

**ADN** 8 **ADR** 8 **RID** 8 **IMDG** 8 **IATA** 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification C7 Numéro d'identification du 80

danger

Étiquettes 8

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification C7 Numéro d'identification du 80

danger

Étiquettes 8 Code de restriction en (E)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification C7 Numéro d'identification du 80

danger

Étiquettes 8

**IMDG** 

Groupe d'emballage : Ш Étiquettes 8

**EmS Code** F-A, S-B

IATA (Cargo)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARADUR® 5003-1 BD

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Instructions de 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y840 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de 851

conditionnement (avion de

Instruction d'emballage (LQ) Y840 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Corrosive

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour oui

l'environnement

Dangereux pour oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

: Non applicable

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

substances dangereuses et de certains mélanges et

articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

Autres réglementations:

R511-9)

### Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

: 4510

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

**AIIC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**ENCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**KECI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**PICCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**IECSC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TCSI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TSCA** : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® 5003-1 BD**

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Information supplémentaire

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARADUR® 5003-1 BD** 

Version 1.1

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 400001009077

Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée:

03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023